
**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant reconnaissance de l'opérateur direct. -
Bibliothèque locale de Virton**

A.Gt 20-03-2019

M.B. 26-04-2019

Par arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 mars 2019, la bibliothèque organisée par la commune de Virton est reconnue en qualité d'opérateur direct - bibliothèque locale de catégorie 2.

L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 7 juillet 1997 portant reconnaissance de bibliothèques publiques locales est abrogé en ce qui concerne Virton.

Et ce, à partir du 1^{er} janvier 2019.